

INFOS.....

Domaine de l'Étang







Changement de gérance

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 aout 2007

LIGNE A GRANDE VITESSE: Institution d'une Commission intercommunale d'aménagement foncier

Monsieur Serge CRIBIER fait connaître que par lettre du 26 juin 2007, Monsieur le Président du Conseil Général l'a invité à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 13 août 2007, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal Ouest France du 1^{er} août 2007.

N'ayant pas de candidat, le Conseil Municipal procède à l'élection , à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 10, la majorité requise est de 6 voix. Ont obtenu au premier tour

- Monsieur LANDELLE Claude, domicilié à LOUVIGNE (53) La Bourgeoiserie :
 10 voix
- Monsieur LANDELLE Daniel, domicilié à LOUVIGNE (53) La Thuelière
 10 voix
- Madame DE BILLY née d'ARGENTRE, domiciliée ARQUENAY
 10 voix

Compte tenu des voix recueillis par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, Messieurs LANDELLE Claude et LANDELLE Daniel sont élus membres titulaires et Madame de BILLY née d'ARGENTRE est élue membre suppléante.

CONSTRUCTION MAIRIE: conduite d'opération phase travaux par la D.D.E Madame Christine DUBOIS rappelle à ses collègues la délibération du 29 mars 2006, relative à la mission de conduite d'opération par les services de la D.D.E dans le cadre du programme « construction d'une mairie ». Il avait été décidé que la phase « réalisation des ouvrages » sera reconsidérée ultérieurement. Compte-tenu de la charge de travail s'y afférant, le conseil municipal est appelé à délibérer sur la nécessité de confier cette mission à la D.D.E; Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour confier la conduite d'opération phase travaux à la D.D.E et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

<u>CONVENTION</u>: mise à disposition pour l'instruction des demandes d'urbanisme des services de l'Etat

Monsieur le Maire expose à ses collègues : la réforme du permis de construire et autres autorisations va entrer en application au $1^{\rm er}$ octobre prochain et va notamment modifier les conditions d'instruction des demandes. La loi liberté et

responsabilité locale du 13 août 2004 offre la possibilité aux communes de moins de 10 000 habitants ayant la compétence en matière d'urbanisme de confier l'instruction des demandes d'urbanisme aux services de l'Etat, direction départementale de l'Equipement.

Les conditions d'instruction ayant changé, la convention doit donc être adaptée aux nouvelles conditions.

Le Conseil Municipal, après cet exposé, sollicite les services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme suite à la nouvelle réforme et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

AFFAIRES DIVERSES

<u>a - extension groupe scolaire 3^{ème} tranche : conduite d'opération phase</u> travaux - convention.

Monsieur Jean-Claude COQUELIN rappelle à ses collègues la délibération du 20 juin 2006, relative à la mission de conduite d'opération par les services de la D.D.E dans le cadre du programme « extension du groupe scolaire 3ème tranche ». Il avait été décidé que la phase « réalisation des ouvrages » serait à confirmer pour la tranche conditionnelle phase travaux. Le conseil municipal prend note qu'il y a lieu de confirmer cette mission. Le montant des honoraires est de 1 290 € H.T

b - Vente chaudière de l'ancienne mairie

Le conseil municipal est informé qu'une proposition d'achat a été remise d'un montant de 300 €. Le Conseil Municipal décide de ne pas accepter cette offre et de refaire une publication dans les journaux.

c - Déchetterie

Il est remis un avant projet sommaire de la nouvelle déchetterie qui sera construite par LAVAL -AGGLO route d'Argentré, lieu-dit la « Bonnelière » pour les communes d'ARGENTRE - LOUVIGNE et SOULGE SUR OUETTE. Le Conseil Municipal souhaite que le plan soit revu pour rendre les circulations plus fonctionnelles.

d - SYNDICAT DU BASSIN DE LA JOUANNE : rapport annuel 2006

Monsieur Serge CRIBIER présente le rapport annuel 2006 du Syndicat du Bassin de la Jouanne.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2006 présenté par le Syndicat du Bassin de la Jouanne.

<u>e - Redevance pour occupation du domaine public routier due par les</u> opérateurs de Télécommunications

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de Télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2007, selon le barème suivant :

- infrastructures souterraines : 31,69 € X 7,644 km = 242,23 €
- infrastructures aériennes : 42,26 € X 11,508 km = 486,32 €
- pour les autres installations, par m² au sol : 21,13 € X 1,500 = 31,69 €
 Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne de recouvrer la somme totale de 760,24 €.

f - Jardin des Capucines :

Monsieur le Maire fait part à ses collègues : Le Logis Familial Mayennais sollicite l'obtention de 3 PSLA sur le lotissement du 'Jardin des Capucines. Après délibération le Conseil Municipal accepte ces 3 PSLA.

<u>g - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin versant de la Mayenne (SAGE) Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource</u> Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le document définitif du SAGE approuvé le 28 juin 2007 est tenu à la disposition du public.

h - IMPOTS LOCAUX - 2008.

La Loi autorise les conseils municipaux à modifier les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Pour être prise en compte dans les rôles généraux de 2008, les délibérations doivent intervenir avant le 1^{er} octobre 2007.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de reconduire en 2008 les modalités des bases d'imposition retenues en 2007, soit :

- taxe d'habitation : maintien des abattements des années précédentes
- taxe foncière bâtie : maintien de l'exonération des 2 premières années de la construction
- taxe foncière non bâtie : maintien du dégrèvement, à la charge de la commune, et pendant une période maximum de cinq ans à compter de leur installation, de 50 % des cotisations de taxe foncière non bâtie dues pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs installés au 1^{er} janvier de l'année de la délibération. Ceux-ci doivent bénéficier de la dotation d'installation ou des prêts à moyen terme spéciaux prévus par le décret. Ce dégrèvement s'adresse également, à compter de 2002 aux jeunes agriculteurs installés à compter du 1^{er} janvier 2001 qui ont souscrit un contrat territorial d'exploitation. Le dégrèvement des 50 % restant est de droit, à la charge de l'Etat.

i - Projet de Parc Logistique multimodal Laval-Mayenne

Il est remis au Conseil municipal la plaquette du parc logistique multimodal Laval-Mayenne, projet mené conjointement avec le Conseil Général et Laval-Agglomération sur la commune d'Argentré.

<u>j - Aménagement sortie Jardin des Capucines - Résidence l'Angelière route</u> de Parné

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'un dossier est en cours d'élaboration avec les services de la Direction Départementale de l'Equipement du Département.

k - Local commercial.

Suite au changement de propriétaire du fonds de commerce, la facture de peinture et accessoires pour la réfection du bar est accepté et un devis de l'entreprise GUYON de Bonchamp est présenté pour le remplacement des stores intérieurs d'un montant de :

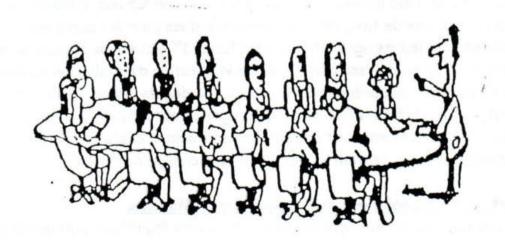
Il est signalé que l'entreprise LEGAY de LOUVIGNE est intervenue pour la vérification et la remise en état de l'électricité.

L - Terrain de football

Il est porté à la connaissance de l'assemblée : les 2 abris ont été enlevés en urgence, étant devenus dangereux. L'association sportive de football se propose de les reconstruire et sollicite de la commune la prise en charge des matériaux et de la peinture. Les devis s'élèvent à 1 122 €.

D'autre part le devis présenté par la STAR de Renazé pour le sablage du terrain d'honneur s'élève à 3 476,77 €. Il est précisé que ce travail peut être effectué par les employés communaux en louant le matériel nécessaire, le coût de ce sablage reviendrait à 1 926 € environ.

Il est décidé que ce travail sera effectué par les employés communaux.

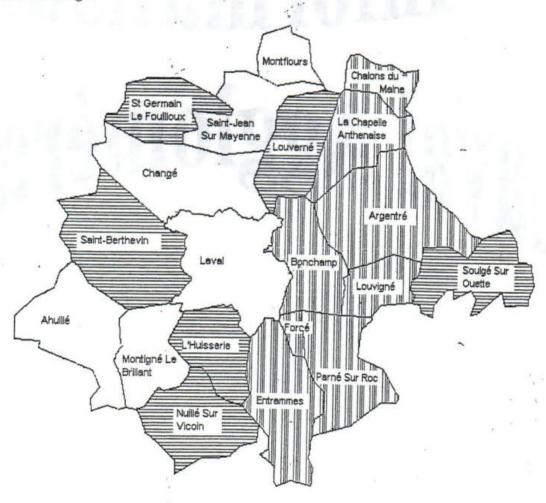


Informations Laval Agglomération

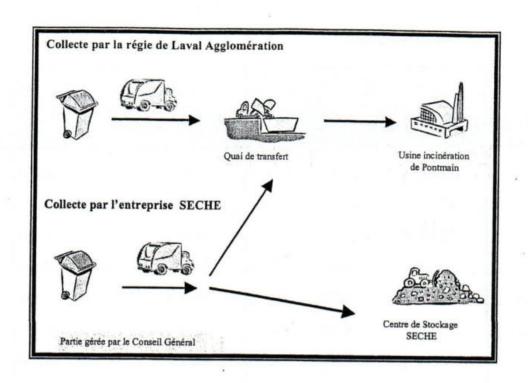
EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES 2006

Un nouveau marché de collecte des ordures ménagères a été mis en place le 1er avril 2005. Désormais, un seul prestataire privé assure la collecte sur les 14 communes non collectées en régie.

Les ordures ménagères collectées par le prestataire sont transportées soit au Centre de Transfert pour être incinérées à l'usine de Pontmain, soit au Centre d'Enfouissement Technique de Changé:







b. La production d'ordures ménagères

COMMUNES	Traitement	Tonnages 2005	Tonnages 2006	évolution 2006/2005	Nb Kg/hab/an
AHUILLE	I	280,734	291,368	3,79%	174
ARGENTRE	I	556,940	551,660	-0,95%	230
BONCHAMP	I	1 371,640	1 406,330	2,53%	233
CHALONS DU MAINE	I	89,910	104,460	16,18%	183
CHANGE	I	1 238,750	1 213,670	-2,02%	206
LA CHAPELLE ANTHENAISE	I	138,390	156,710	13,24%	173
ENTRAMMES	I	449,500	446,760	-0,61%	196
FORCE	I	265,990	242,130	-8,97%	216
LAVAL	I	17 835,010	17 514,240	-1,80%	319
L'HUISSERIE	S	775,090	818,490	5,60%	181
LOUVERNE	S	793,050	803,430	1,31%	198
LOUVIGNE	I	150,970	172,680	14,38%	188
MONTFLOURS	I	54,776	54,271	-0,92%	252
MONTIGNE LE BRILLANT	I	237,226	246,212	3,79%	186
NUILLE SUR VICOIN	, S	302,770	300,440	-0,77%	231
PARNE SUR ROC	I	189,070	197,510	4,46%	150
ST BERTHEVIN	S	1 860,840	1 902,660	2,25%	268
ST GERMAIN LE FOUILLOUX	S	155,750	173,550	11,43%	160
ST JEAN SUR MAYENNE	I	279,224	276,649	-0,92%	187
SOULGE SUR OUETTE	S	267,100	282,300	5,69%	283
TOTAL		27 292,730	27 155,520	-0,50%	271

S= Centre de Stockage des Déchets Ultimes

I= Incinération

Les ratios par habitants sont calculés à partir de la population totale (tableau page 12).

b. Les tonnages collectés

- le tout venant et les encombrants :

Decheis		2005			2006		Byolinton
Communes	Laur veneum	Encombrants	Total	Four ventur	Encombrants	Total	2006/2005
LAVAL	893,270	172,400	1 065,670	928,970	164,760	1093,730	2,63 %
L'HUISSERIE	285,840	48,360	334,200	222,720	28,560	251,280	-24,81 %
LOUVERNE	158,920	5,200	164,120	169,060	11,760	180,820	10,18 %
ARGENTRE	94,280	3,220	97,500	109,400	0,000	109,400	12,21 %
BONCHAMP (1)	220,780	6,340	227,120	84,160	4,480	88,640	(1) -60,97 %
LOUVIGNE	28,500	4,460	32,960	20,480	0,000	20,480	-37,86 %
AHUILLE	171,480	23,520	195,000	49,660	17,720	67,380	-65,45 %
ENTRAMMES	0,000	96,540	96,540	0,000	73,040	73,040	-24,34 %
ST BERTHEVIN (2)	112,920	32,280	145,200	214,980	47,560	262,540	(2) 80,81 %
TOTAL	1 965,990	392,320	2 358,310	1799,430	347,880	2147,310	- 8,95 %

⁽¹⁾ tonnages de janvier à juin 2006 (fermeture pour travaux)

- les déchets verts et les gravats :

Déchets	Déchets verts			Gravats		
Communes	2005	2006	Evolution	2005	2006	Evolution
LAVAL	1 488,350	1 829,480	22,92 %	2 159,980	2 100,240	-2,77 %
L'HUISSERIE	511,640	549,360	7,37 %	448,140	418,340	-6,65 %
LOUVERNE	349,820	379,460	8,47 %	294,000	287,660	-2,16 %
ARGENTRE	236,600	232,540	-1,72 %	200,300	210,540	5,11 %
BONCHAMP (1)	464,820	230,760	(1) -50,35 %	278,360	155,600	(1) -44,10 %
LOUVIGNE	81,220	85,340	5,07 %	72,880	24,980	-65,72 %
AHUILLE	159,980	136,780	-14,50 %	V		
ENTRAMMES	156,020	157,640	1,04 %			
ST BERTHEVIN (2)	460,780	974,630	(2) 111,52 %	234,360	445,780	(2) 90,21 %
TOTAL	3 909,230	4 575,990	17,06 %	3 688,020	3 643,140	-1,22 %

⁽¹⁾ tonnages de janvier à juin 2006 (fermeture pour travaux)

⁽²⁾ prestations mises en place en juin 2005 (ouverture de la déchetterie)

⁽²⁾ prestations mises en place en juin 2005 (ouverture de la déchetterie)

- les cartons et la ferraille :

Déchets	共享的经验	Cartons			Terraille		
Communes	2005	2006	Evolution	2005	2006	Pyolinton	
LAVAL	142,260	134,780	-5,26 %	299,320	281,000	-6,12%	
L'HUISSERIE	44,940	37,680	-16,15 %	71,040	43,880	-38,23%	
LOUVERNE	19,500	18,480	-5,23 %	30,660	34,640	12,98%	
ARGENTRE	12,280	13,620	10,91 %	45,450	31,080	-31,62%	
BONCHAMP (1)	21,300	8,460	(1) -60,28 %	51,700	24,450	(1) -52,71%	
LOUVIGNE				8,080	6,640	-17,82%	
AHUILLE				23,740	10,860	-54,25%	
ST BERTHEVIN (2)	22,300	41,200	(2) 84,75 %	42,020	50,840	(2) 20,99%	
TOTAL	262,580	254,220	-3,18 %	572,010	483,390	-15,49%	

(1) tonnages de janvier à juin 2006 (fermeture pour travaux)

(2) prestations mises en place en juin 2005 (ouverture de la déchetterie)

On constate une forte hausse des tonnages de déchets sur la déchetterie de St Berthevin en 2006 car on a une année complète de fonctionnement. En ce qui concerne Bonchamp, c'est l'effet inverse dû à la fermeture de la déchetterie pour travaux.

La forte diminution des tonnages de ferraille sur 2006 n'est pas significative car la prestation est gratuite : la collectivité n'a aucun moyen de contrôler les tonnages.

- le bois :

	Tonnage 2005	Tonnage 2006	Evolution
LAVAL	559,300	585,680	4,72%
ST BERTHEVIN	30,040	126,920	322,50%
L'HUISSERIE		39,660	A STATE OF THE
TOTAL	589,340	752,260	27,64%

Les tonnages de bois ont fortement augmenté car la déchetterie de St Berthevin a connu sa première année complète d'activité.

Une benne spécifique a été mise en place à la déchetterie de l'Huisserie.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES DE

LAVAL AGGLOMERATION

Laval: Zone des Touches

Du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h et Dimanche de 9h à 12h

Saint Berthevin : Zone du Chatelier (Rte de Rennes)

Lundi, Mardi et Jeudi de 14h à 18h, Mercredi de 10h à 12h et de14h à 18h, Vendredi et Samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h et Dimanche de 10h à 12h

Bonchamp: Rte de Louverné

Lundi et mercredi de 14h à 18h, vendredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

L'Huisserie : ZA de l'Aubépin

Lundi, Mercredi et Vendredi de 14h à 17h et Samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Ahuillé : Route de Montigné

Lundi de 14h à 19h et Samedi de 8h30 à 12h30

Argentré : Rue des Rochers

Horaire Hiver
Lundi de 11h à 12h et Samedi de 14h à 17h
Horaire Eté
Lundi de 11h à 12h (Sauf Août) Mercredi de 1

Lundi de 11h à 12h (Sauf Août), Mercredi de 17h30 à 19h30 et Samedi de 14h à 18h

Entrammes: Ateliers Municipaux

Lundi et Mercredi de 15h à 17h30 et Samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Louverné : Rte de la Chapelle Anthenaise

Lundi et vendredi de 9h à 12h30, mercredi et samedi 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Louvigné: Rue du Prieuré

Lundi de 17h30 à 18h45 et Samedi de 16h à 17h45

QUELQUES RAPPELS !!!!!!!!!

ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'enlèvement des ordures ménagères est effectué dans la nuit du mardi au mercredi chaque semaine.

ESPACE-TRI Horaires d'ouverture

LUNDI : 17 h 30 à 18 h 45 SAMEDI : 16 h à 17 h 45

En cas de fermeture exceptionnelle, les déchets peuvent être déposés (voir

tableau déchetterie de Laval Agglo)

DECHETS MENAGERS

Le tri c'est pas sorcier!

Je dépose le verre, les plastiques et le carton dans les conteneurs prévus à cet effet, pas dans les conteneurs destinés à recevoir les ordures ménagères.

Je ne dépose pas de sacs d'ordures ménagères à proximité des points de recyclage.

Les conteneurs entreposés en campagne sont destinés à recevoir uniquement les ordures ménagères.

Le verre, le plastique, le bois, le carton etc..... doit être déposés à l'espace-tri. Merci.

Les erreurs de tri ont un coût pour la collectivité.

Merci pour votre compréhension.

SECRETARIAT DE MAIRIE HORAIRES d'OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI de 14 heures à 18 heures
MARDI de 14 heures à 18 heures 30
MERCREDI de 14 heures à 18 heures
JEUDI de 14 heures à 18 heures
VENDREDI de 14 heures à 18 heures

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 15 heures à 18 heures.

LAVAL AGGLO TICKETS TUL

Le Bar « Saint Martin » se tient à votre disposition pour la vente des carnets pour accéder au TUL.

FLASH INFOS!!!

<u>Associations Gymnastique Volontaire : MODIFICATIONS DES HORAIRES</u> Les séances auront lieu le lundi de 18 heures 45 à 19 heures 45 à la salle des loisirs.

Vente de la chaudière de la mairie

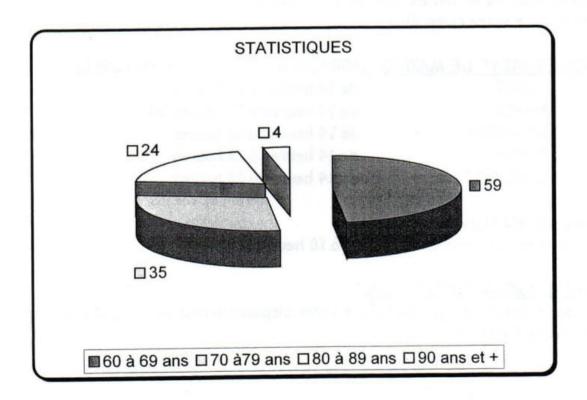
La commune de Louvigné met en vente 1 chaudière fuel fonte PLUTON 3000 (Marque Franco Belge) de janvier 2003.

Faire offre de prix sous plis fermé avant le 16 novembre 2007. Pour tous renseignements contacter le secrétariat de mairie au 02 43 37 30 94.

Nos AINES à LOUVIGNE PYRAMIDE des AGES

Au 01 - 09 - 2007 :

59	35	24	4
60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 à 89 ans	90 ans et +



> La vitesse

- · La vitesse est limitée sur l'ensemble du réseau routier français.
- · La vitesse maximale autorisée est indiquée à chaque changement de limitation. En cas d'intempéries, les limites autorisées sont revues à la baisse.

	Autoroute	Autoroute orbaine et route à deux chaussées séparées par un terré-plein central	Autres routes	Agglomération LOUVIGNE
Par conditions normales de circulation	130	110	90	50
Par temps de pluie ou autres précipitations	110	100	80	50
En cas de visibilité inférieure à 50 m	50	50	50	50

- · Le gain de temps obtenu en dépassant ces limites est dérisoire par rapport aux risques encourus.
- · Rouler vite fatique et entraîne une perte de vigilance, deux facteurs principaux d'accidents.

Les principales infractions au Code de la route et leurs sanctions

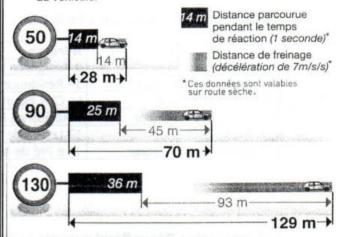
	Amende	Interdiction de conduire sur le territoire national	Retrait de points	Prison	Immobilisation ou confiscation du véhicule
Défaut de port de la ceinture de sécurité ou du casque	135€"		3 points		oui
Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	35€ @		2 points		
Non-respect des distances de sécurité entre deux véhicules	135€	3 ans	3 points		
Dépassement de moins de 20 km/h hors agglomération	68€		1 point		
Dépassement de moins de 20 km/h en agglomération (lorsque la vitesse est limitée à 50 km/h ou moins)	135€		1 paint		
Dépassement entre 20 et 49 km/h de la vitesse maximale autorisée	135€™	3 ans	entre 2 et 4 points		
Dépassement égal ou supérieur à 50 km/h	1500€	3 ans	6 points		oui
Conduite avec un taux d'alcoolémie ≥ 0,5 g/l et < 0,8 g/l dans le sang (ou ≥ 0,25 mg/l et < 0,4 mg/l dans l'air expiré)	135€	3 ans	6 points		oui
Conduite sans permis	15000€		4	1 an	oui
Circulation sans assurance	3750€	3 ans			oui
Conduite avec un taux d'alcoolémie ≥ 0,8 g/l dans le sang (ou ≥ 0,4 mg/l dans l'air expiré) ou refus de se soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang	4 500 €	3 ans	6 points	2 ans	oui
Conduite après usage de stupéfiants ou refus d'un dépistage de stupéfiants	4 500 €	3 ans	6 points	2 ans	oui
Blessures involontaires entraînant une încapacité totale de travail de 3 mois ou moins, causées lors d'un dépassement supérieur à 50 km/h	75000€	10 ans	6 points	5 ans	oui

Amende forfaitaire, minorée à 90 € si payée immédiatement.
 Amende forfaitaire, minorée à 22 € si payée immédiatement.

REGLEMENTAT NSEILS DE SÉCURI

> Les distances de freinage

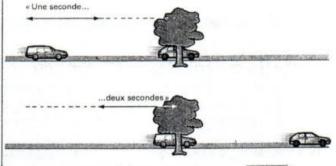
· Les distances de freinage sont proportionnelles à la vitesse du véhicule.



> Les distances de sécurité

Il est obligatoire de conserver une distance de sécurité équivalant à au moins deux secondes avec le véhicule qui précède afin de vous laisser le temps d'anticiper et de réagir en cas de danger.

· Pour calculer cette distance sur route, repérez un point de passage du véhicule qui vous précède (un arbre, un panneau, un poteau, etc.) et comptez un minimum de deux secondes avant d'atteindre ce même point.



· Sur autoroute, laissez une distance égale à deux bandes d'arrêt d'urgence avec le véhicule qui précède.





www.securiteroutiere.gouv.fr

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER, DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES LA GRANDE ARCHE – 92055 CEDEX – LA DÉFENSE



TOUT SUR LES CARTES IGN : www.ign.fr

Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif.







1ère catégorie : Jardin visible de la rue

	NOM - Prénom	Adresse	Nb points	Note sur 20
1	DECARY Lydia	3 Résidence La Porte	42,50	14,16
2	DELIGEON Jean Pierre	14 Résidence L'Angelière	41,50	13,83
3	HUCHEDE Eugène	Le Clos Fleuri	40,50	13,50
4	BOURDOISEAU Didier	3 Résidence la Fontaine	37,50	12,50
4	LAPIERRE Yves	17 Le Pré de la Fontaine	37,50	12,50
5	PLANCHENAULT Didier	1 Le Pré de la Fontaine	36,00	12,00

2ème catégorie : Décor floral sur voie publique (fenêtres & murs)

	NOM - Prénom	Adresse	Nb points	Note sur 20
	ROUSSEAU Louis	6 Grande Rue	46,00	15,33
2	GUITTER Jacky	10 Le Pré de la Fontaine	33,00	11,00
3	MARTEAU Charles	5 Grande Rue	31,50	10,50
4	DAVY Marina	6 Rue du Maine	31,00	10,33

3ème catégorie : Balcons, terrasses, cours et jardinets

	NOM - Prénom	Adresse	Nb points	Note sur 20
1	FAUCHARD Claude	24 Le Pré de la Fontaine	41,00	13,66
2	LEGRAND Daniel	11 Résidence la Porte	38,50	12,83
	PEU Georges	11 Résidence l'Angelière	37,50	12,50
3	COUTARD Erwan	21 Résidence l'Angelière	37,50	12,50
4	BLOT Roland	1 Résidence la Porte	34,50	11,50
5	ABIVIN André	12 Résidence l'Angelière	33,00	11,00
6	PIAU Bernard	6 Résidence la Porte	31,50	10,50

Commerces

Pas de classement dans cette catégorie pour cette année.

Prix d'encouragement pour la première année de fleurissement

- Mr et Mme LARUE, 6 Rue des Jonquilles
- Mr et Mme JEGO, 4 Rue des Jonquilles
- Mr PAVARD Franck et Melle COUSIN Stéphanie, 1 Rue des Jonquilles

QUELLE ORGANISATION POUR LES VACANCES DE JUILLET 2008 ?

FINALITE : permettre l'accès aux	activités de loi	isirs à tous les jeunes de LOUVIGNE.
OBJECTIF : mettre en place un co- d'activités.	-voiturage ou	un « ramassage » à LOUVIGNE aux heure
MOYENS: * faire remonter les bes	soins de transp	ort;
* mettre en lien les pare	ents;	
* solliciter les Louvigne	éens disposés a	à participer à ce transport.
réunion de réflexion et de mise en novembre. Nous aimerions connaître les person C'est pourquoi nous vous demandor de LOUVIGNE avant le 15 octobre	nes intéressées ns de retourner e 2007.	ious vous proposons de participer à une idées de chacun d'ici la fin du mois de s par cette rencontre. r le bulletin-réponse ci-dessous à la Mairie r à Véronique GANCEL-CAIGNEUX
NOM: Adresse:		Prénom :
Téléphone:		
Nombre d'enfants :	Age:	
 participera à la réur ne participera pas à 	20121	
Vos idées ou suggestions :		
Care.		

(1) Rayer la mention inutile

CALENDRIER DES FÊTES 2007

OCTOBRE

13 : Association VTT : soirée

20 : Classes 7

NOVEMBRE

10 : A.C. - A.F.N. : loto 11 : A.C. - A.F.N. et Club

de l'Amitié : Bal

DECEMBRE

15 : Animation Noël

1er TRIMESTRE 2008

JANVIER

12 : Vœux Comité d'Animation

- Accueil nouveaux habitants

19 : Théâtre20 : Théâtre

26 : Théâtre

27 : Théâtre

FEVRIER

2 : Ass. Sp. de Football soirée

16 : repas des ainés 23)A.C. - A.F.N.

24) Et Club de l'Amitié

MARS

15 : A.P.E. : soirée

29 : Ecole de Musique

×
VOUS AVEZ LA PAROLE
La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité d vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.
NOM: Prénom:
Adresse:
OBSERVATIONS:
Ce coupon est à adresser à la Mairie de LOUIVICNE